

**CC2112FI12 Création d'un Budget Annexe « Traitement des eaux usées Gazeran - Rambouillet - Vieille-Eglise-en-Yvelines » et signature des Procès-verbaux de transferts patrimoniaux**

**Conseil communautaire du vendredi 17 décembre 2021**

Convocation du 10 décembre 2021

**78120 RAMBOUILLET**

Affichée le 10 décembre 2021

**Présidence : Thomas GOURLAN**

**Secrétaire de Séance : Isabelle COPETTI**

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
<b>AGUILLON</b> Claire	AE		
<b>ALIX</b> Martial	REP	<b>PORTHAULT</b> Jérôme	<b>CABRIT</b> Anne
<b>BATTEUX</b> Jean-claude	PT	<b>ALOISI</b> Henri	
<b>BAX DE KEATING</b> Geoffroy	PT		
<b>BERNARD</b> Jean-Luc	PT		
<b>BONTE</b> Daniel	PT		
<b>BRICAUD</b> Nathalia	PT	<b>CHEMIN</b> Delphine	
<b>BRIOLANT</b> Stéphanie	PT	<b>DEFFRENNE</b> Philippe	
<b>CABRIT</b> Anne	PT	<b>BUREAU</b> Norbert	
<b>CAILLOL</b> Valérie	AE		
<b>CARESMEL</b> Marie	PT		
<b>CARIS</b> Xavier	PT		
<b>CAZANEUVE</b> Claude	A	<b>PELOYE</b> Robert	
<b>CHANCLUD</b> Maurice	PT	<b>GODEAU</b> Hervé	
<b>CHERET</b> Claire	REP	<b>PASSET</b> Georges	<b>GOURLAN</b> Thomas
<b>CHRISTIANNE</b> Janine	PT		
<b>CINTRAT</b> Alain	PT		
<b>CONVERT</b> Thierry	PT	<b>MAZE</b> Michel	
<b>COPETTI</b> Isabelle	PT	<b>MANDON</b> Franck	
<b>DEMICHELIS</b> Janny	PT	<b>LENTZ</b> Jacques	
<b>DEMONT</b> Clarisse	PT		
<b>DESMET</b> France	REP		<b>BERNARD</b> Jean-Luc
<b>DRAPPIER</b> Jacky	PT	<b>BILLON</b> Georges	
<b>DUCHAMP</b> Jean-Louis	PT	<b>DELABBAYE</b> Jean-Yves	
<b>DUPRESSOIR</b> Hervé	REP		<b>CINTRAT</b> Alain
<b>FLORES</b> Jean-Louis	PT	<b>HAROUN</b> Thomas	
<b>FOCKEDEVY</b> William	PT		
<b>FORMENTY</b> Jacques	PT	<b>CARZUNEL</b> Martine	
<b>GAILLOT</b> Anne-Françoise	PT	<b>LE MENN</b> Pascal	
<b>GHIBAUDO</b> Jean-Pierre	A	<b>MOUTET</b> Jean-Luc	
<b>GOURLAN</b> Thomas	PT		
<b>GROSSE</b> Marie-France	A		
<b>GUIGNARD</b> Sylvain	A		

<b>HUSSON</b> Jean-Claude	<b>A</b>		
<b>IKHELF</b> Dalila	<b>REP</b>		<b>BAX DE KEATING</b> Geoffroy
<b>JAFFRE</b> Valéry	<b>PT</b>		
<b>JEGAT</b> Joëlle	<b>PT</b>		
<b>JUTIER</b> David	<b>REP</b>		<b>BERNARD</b> Jean-Luc
<b>LAHITTE</b> Chantal	<b>A</b>		
<b>LAMBERT</b> Sylvain	<b>PT</b>	<b>GATINEAU</b> Christian	
<b>LECOURT</b> Guy	<b>PT</b>	<b>BAUDESSON</b> Hélène	
<b>MALARDEAU</b> Jean-Pierre	<b>PT</b>	<b>BERTHIER</b> Lydie	
<b>MARGOT JACQ</b> Isabelle	<b>A</b>		
<b>MARCHAL</b> Evelyne	<b>PT</b>	<b>GENTIL</b> Jean-Christophe	
<b>MATILLON</b> Véronique	<b>REP</b>		<b>GOURLAN</b> Thomas
<b>MAY OTT</b> Ysabelle	<b>PT</b>	<b>VEIGA</b> José	
<b>MOUFFLET</b> Catherine	<b>REP</b>		<b>YOUSSEF</b> Leila
<b>NEHLIL</b> Ismaël	<b>REP</b>		<b>WEISDORF</b> Henri
<b>PAQUET</b> Frédéric	<b>AE</b>		
<b>PASQUES</b> Jean-Marie	<b>PT</b>		
<b>PETITPREZ</b> Benoît	<b>PT</b>		
<b>POMMET</b> Raymond	<b>PT</b>		
<b>QUERARD</b> Serge	<b>PT</b>	<b>SAISY</b> Hugues	
<b>QUINTON</b> Gilles	<b>PT</b>	<b>CHARRON</b> Xavier	
<b>REY</b> Augustin	<b>REP</b>		<b>FOCKEDEV</b> William
<b>ROLLAND</b> Virginie	<b>PT</b>		
<b>ROSTAN</b> Corinne	<b>AE</b>	<b>MARECHAL</b> Michel	
<b>ROUHAUD</b> Jean Christophe	<b>REP</b>	<b>FAUQUEREAU</b> Nadine	<b>COPETTI</b> Isabelle
<b>SALIGNAT</b> Emmanuel	<b>PT</b>	<b>CHALLOY</b> Camélia	
<b>SCHMIDT</b> Gilles	<b>A</b>		
<b>SIRET</b> Jean-François	<b>PT</b>		
<b>STEPHANE</b> Nathalie	<b>PT</b>		
<b>TROGER</b> Jacques	<b>PS</b>	<b>BARDIN</b> Dominique	
<b>TRONEL</b> Didier	<b>PT</b>		
<b>WEISDORF</b> Henri	<b>PT</b>		
<b>YOUSSEF</b> Leila	<b>PT</b>		
<b>ZANNIER</b> Jean-Pierre	<b>PS</b>	<b>THEVARD</b> Nicolas	

<b>Conseillers : 67</b>	<b>Présents : 44</b>	<b>Représentés : 11</b>	<b>Votants potentiels : 55</b>	<b>Absents/Excusés : 12</b>
	<b>Présents titulaires : 42</b>			
	<b>Présents suppléants : 2</b>			

*PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et plus particulièrement les articles L.1331-1 à L.1331-10,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, qui prévoit le transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 modifiée relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 modifiée portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2021-699 du 1 juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération n°CC2009AD34 du 7 septembre 2020 sur le principe de délégation de compétence assainissement traitement des eaux usées du système d'assainissement des communes de Vieille Eglise, Rambouillet et Gazeran auprès du SIRR,

Vu la délibération n°CC2106AD04 du 14 juin 2021 relative à l'autorisation de signature d'une convention de délégation de compétence de traitement des eaux usées conclue entre Rambouillet Territoires et le SIRR.

Vu la délibération n°CC2108AD03 du 30 août 2021 portant retrait de la délibération N° CC2106AD04 du 14 juin portant sur la Convention de délégation de la compétence traitement des eaux usées entre Rambouillet Territoires et le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (SIRR), suite à la réception d'une lettre d'observations par les services du contrôle de légalité de l'Etat,

Vu la délibération n°CC2108AD04 du 30 août 2021 portant convention de délégation de la compétence traitement des eaux usées entre Rambouillet Territoires et le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (SIRR), étant précisé que cette convention ne retire pas l'exercice de la compétence à Rambouillet Territoires,

Considérant que des poursuites sont en cours sur la qualité des rejets de l'ancienne station et qu'il a donc été décidé de constituer une provision pour litige et contentieux,

Vu les avis de la Commission des finances du 2 décembre 2021 et du Bureau Communautaire du 06 décembre 2021,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**CREE** au 1<sup>er</sup> janvier 2022 un budget annexe « Traitement des eaux usées Gazeran - Rambouillet - Vieille-Eglise-en-Yvelines » au budget principal sous nomenclature M49 comptabilisation hors taxes,

**ADOPTÉ** le budget primitif 2022 du budget annexe « Traitement des eaux usées Gazeran - Rambouillet - Vieille-Eglise-en-Yvelines » qui s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

- ❖ 4 295 800 € en section de fonctionnement
- ❖ 18 499 510 € en section d'investissement

**DECIDE** de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant de 500 000 € dans le cadre de recours sur les rejets d'eaux usées de la station de Gazeran.

La maquette du budget primitif et la note explicative de synthèse sont annexées à la présente délibération

**AUTORISE** le président de Rambouillet Territoires ou son représentant délégué à signer les procès-verbaux de transferts patrimoniaux avec le Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet (SIRR),

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à Ablis, le 17 décembre 2021

**Thomas GOURLAN**

Président de Rambouillet Territoires

Conseiller régional

Adjoint au Maire de Rambouillet

# RAMBOUILLET TERRITOIRES



## Rapport de présentation au conseil communautaire du 17 décembre 2021 Budget primitif 2022 : Traitement des eaux usées Gazeran - Rambouillet - Vieille-Eglise-en-Yvelines

### Table des matières

<b>Avant-propos : Cadre juridique &amp; d'exécution.....</b>	<b>2</b>
<b>Principes généraux.....</b>	<b>3</b>
Budget Primitif	3
Affectation ou transfert du résultat 2021 – du SIRR	3
1.1 – Les dépenses de fonctionnement	4
1.2– Les recettes de fonctionnement	8
2.1– Les dépenses d'investissement :	9
2.2 – Les recettes d'investissement	11

## **Avant-propos : Cadre juridique & d'exécution**

Pour l'ensemble des communes (et EPCI), les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. (Art L2313-1 Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 98, art L2343-2 et l'art. L. 2121-12 du CGCT)

... Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget des collectivités et de leurs groupements comporte deux sections :

- A. La section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article (ou nature) en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (de nature comptable).  
La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- B. La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le financement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations, des subventions d'équipement reçues, des emprunts et éventuellement des produits de cession.

**La loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, prévoit le transfert des compétences « Eau » et « assainissement collectif eaux usées & gestion des eaux pluviales urbaines » aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Au 1er janvier 2020 la CA RT a repris donc la compétence assainissement collectif des eaux usées sur les communes suivantes de son territoire : Auffargis, La Boissière-Ecole, Bonnelles, Les Bréviaires, Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Saint-Léger-en-Yvelines et Vieille-Eglise-en-Yvelines. Les autres communes adhèrent à différents syndicats continuant d'exercer la compétence assainissement collectif.

Le SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet) devait être dissous et absorbé par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi avait reporté de 21 mois cette dissolution.

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET était, depuis 2016, un syndicat à vocation unique ayant pour seule compétence l'exploitation de la station d'épuration. Le syndicat compte 3 communes : Gazeran, Rambouillet, et Vieille Église en Yvelines.

Depuis, la CART exerce, conformément à l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en lieu et place de ses communes membres, la compétence « assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT », depuis le 1er janvier 2020.

Par convention signée le 2 septembre 2021, le SIRR assure la gestion opérationnelle du service traitement avec notamment une mission de contrôle et surveillance de l'exploitation contractuelle actuelle d'une part, le suivi de la mise en œuvre du contrat de conception-réalisation-exploitation. Le SIRR agit ainsi en maître d'ouvrage délégué pour le compte de la CART sur le projet de nouvelle station. Le SIRR a un devoir de conseil en ayant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les autres aspects du service traitement auprès de la CART.

Cette gestion permet d'assurer une continuité pendant la période de mise en œuvre contractuelle de réalisation et d'essai de la nouvelle station d'épuration avant son intégration au niveau communautaire.

## **Principes généraux**

Le budget annexe « Traitement des eaux usées Gazeran - Rambouillet - Vieille-Eglise-en-Yvelines » est en principe géré hors taxes.

Le patrimoine et la dette, comme lors de chaque transfert de compétence sont transférés du SIRR vers ce budget annexe.

## **Budget Primitif**

Le budget se définit comme l'acte par lequel le conseil communautaire prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice. C'est en cela un acte de prévision et d'autorisation.

Le budget 2022 est le résultat d'un travail débuté en aout 2021 dès que le mode de gestion fut choisi.

Le budget 2022 fut réalisé en collaboration entre élus et administratifs des deux entités, pour se clore le 9 novembre par une conférence budgétaire d'arbitrage entre Présidents, Vice-Président en charge des budgets respectifs.

Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et sans les chapitres pour les « opérations d'équipement ».

Une aide à la lecture commentée, des pages 11 à 19 du budget primitif (partie III « Vote du BP »), vous est fournie ci-après avec renvoi aux annexes si nécessaire.

Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et sans les chapitres pour les « opérations d'équipement ».

## **Affectation ou transfert du résultat 2021 – du SIRR**

Le résultat du SIRR sera de droit intégralement reversé lorsqu'il sera connu. Son intégration fera l'objet d'un budget supplémentaire au cours du premier semestre 2022.

A l'heure actuelle le SIRR a estimé, prudemment, comme suit, celui-ci

<b><i>EXERCICE 2021</i></b>	
<b><i>Fonctionnement</i></b>	
Recettes	3 653 424
Dépenses	2 341 738
Résultat 2021	1 311 686
Report 2020	
<b><i>Total Fonctionnement</i></b>	<b><i>1 311 686</i></b>
<b><i>Investissement</i></b>	
Recettes	4 564 590
Dépenses	7 038 634
Résultat 2021	- 2 474 044
Report 2020	7 666 380
<b><i>Total Investissement</i></b>	<b><i>5 192 336</i></b>
<b>Résultat global 2021</b>	<b>6 504 022</b>
<i>Dont résultat 2019</i>	<i>9 467 798</i>

## 1.1 – Les dépenses de fonctionnement

Toutes sections confondues, le budget primitif 2022 est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à 4 295 800 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>		<b>BP 2022</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 525 000 €
Chapitre 66	Charges financières	391 000 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	50 000 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 966 000 €</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 096 800 €
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dotations aux amortissements, +Value...)	1 233 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 295 800 €</b>

### **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL**

(page 12 de la maquette du budget primitif)

Ce chapitre enregistre le remboursement des acquisitions, prestations de services, frais de personnels et autres dépenses, (déduction faite de certaines recettes liées) nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées (STEP) dont la délégation de compétence a été confiée au SIRR nature 6287 soit 1,498 k€.

Ci-après (page 5) un historique des dépenses et recettes considérées est présenté.

Les autres dépenses concernent d'éventuelles prestations nécessaires à la mise en commun des moyens informatique ou autres.

C'est un chapitre contraint par certaines dépenses obligatoires, par des engagements contractuels pluriannuels.



**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

COMPTE	Objet	CA 2019	CA2020	BP 2021	BP 2022 HT SIRR
<b>60221</b>	Carburants - achats stockés	1 156 €		2 000 €	1 400 €
<b>604</b>	Achat d'études	228 €	90 €	1 000 €	500 €
<b>6061</b>	Fournitures non stockables	251 899 €	235 219 €	400 000 €	250 000 €
	<i>dont Suez</i>	45 274 €		80 000 €	50 000 €
	<i>dont Direct énergie</i>	216 625 €		320 000 €	200 000 €
	<i>Rattachement 2018</i>	- 10 000 €			- €
<b>6064</b>	Fournitures administratives	214 €	118 €	1 000 €	500 €
<b>6066</b>	Carburants	102 €	91 €	1 000 €	300 €
<b>611</b>	Sous traitance générale	878 802 €	856 939 €	1 495 000 €	950 000 €
	<i>dont véolia</i>	864 567 €		900 000 €	851 582 €
	<i>dont SEDE</i>	72 952 €		90 000 €	93 820 €
	<i>dont autres</i>	17 965 €		5 000 €	4 150 €
	<i>dont décanteur</i>			500 000 €	- €
	<i>Rattachement 2018</i>	- 76 682 €			- €
<b>6132</b>	Locations immobilières	20 567 €	21 015 €	30 000 €	11 250 €
<b>6135</b>	Locations mobilières	8 844 €	5 747 €	9 000 €	2 500 €
<b>614</b>	Charges locatives	10 881 €	11 465 €	16 000 €	7 500 €
<b>61528</b>	entretien autres	16 458 €	14 142 €	22 400 €	17 000 €
<b>61551</b>	entretien sur matériel roulant	364 €		1 200 €	700 €
<b>61558</b>	réparation sur biens mobiliers			4 000 €	500 €
<b>6156</b>	Maintenance	3 711 €	1 999 €	3 500 €	7 063 €
<b>6161</b>	Assurances multirisques	12 576 €	5 987 €	7 000 €	6 200 €
<b>6168</b>	Assurances autres	8 531 €	4 550 €	7 500 €	6 300 €
<b>617</b>	Etudes et recherches	34 745 €	10 200 €	13 000 €	11 000 €
	<i>Rattachement 2018</i>	- 34 745 €			- €
<b>6225</b>	Rémunération trésorier	522 €			- €
<b>6226</b>	Honoraires	- €	274 €	14 000 €	14 000 €
<b>6231</b>	Annonces et insertions	1 669 €		4 000 €	- €
<b>6248</b>	Transport pour déménagement				2 500 €
<b>6257</b>	Réceptions	261 €		1 000 €	400 €
<b>6261</b>	Frais d'affranchissement	3 075 €	3 081 €	4 000 €	3 300 €
<b>6262</b>	Frais de télécommunication	2 209 €	2 271 €	3 000 €	2 500 €
<b>63512</b>	Taxes foncières	109 €	19 €	100 €	- €
	<b>SOUS TOTAL 011</b>	<b>1 222 177 €</b>	<b>1 173 206 €</b>	<b>2 039 700 €</b>	<b>1 295 413 €</b>
<b>6218</b>	Autres personnels extérieurs	55 €	- €	30 000 €	- €
<b>6332</b>	Cotisations FNAL	93 €	92 €	500 €	500 €
<b>6336</b>	Cotisations CDG, CNFPT	1 674 €	1 419 €	2 000 €	2 000 €
<b>6338</b>	Autres impôts et taxes sur rémunérations	306 €	307 €	1 000 €	1 000 €
<b>6411</b>	Salaires	128 440 €	125 095 €	127 793 €	130 000 €
<b>6415</b>	Supp familial	700 €	690 €	1 500 €	1 500 €
<b>6451</b>	Cotisations URSSAF	22 239 €	22 286 €	27 000 €	25 000 €
<b>6453</b>	Cotisations aux caisses de retraites	30 712 €	22 875 €	27 000 €	25 000 €
<b>6454</b>	Cotisations aux ASSEDIC	2 091 €	2 010 €	3 000 €	3 000 €
<b>6458</b>	Cotisat° aux autres organismes	- €		2 000 €	1 000 €
<b>6475</b>	Medecine du travail			500 €	500 €
<b>648</b>	Autres charges de personnel	- €		4 500 €	- €
	<b>SOUS TOTAL 012</b>	<b>186 310 €</b>	<b>174 774 €</b>	<b>226 793 €</b>	<b>189 500 €</b>
<b>6518</b>	Redevances pour concession, brevets, licences	5 900 €	11 363 €	16 000 €	13 000 €
<b>6531</b>	Indemnités des élus	21 503 €	19 146 €	30 000 €	22 000 €
<b>6533</b>	Cotisations retraite élus	1 861 €	1 536 €	3 000 €	2 000 €
<b>6535</b>	Formations	- €		- €	250 €
<b>6541</b>	Admission en non valeur	- €		11 000 €	1 000 €
<b>658</b>	Charges div gestion courante	1 €	1 €	14 000 €	5 €
	<b>SOUS TOTAL 65</b>	<b>29 265 €</b>	<b>32 046 €</b>	<b>74 000 €</b>	<b>38 255 €</b>
<b>678</b>	Autres charges exceptionnelles	- €		40 000 €	33 350 €
	<b>SOUS TOTAL 67</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>33 350 €</b>
<b>6811</b>	Dotations aux amortissements	716 579 €	716 537 €	719 632 €	- €
<b>6815</b>	Provision pour risque				
<b>6817</b>	Dépréciation			1 000 €	830 €
	<b>TOTAL OP ORDRE</b>	<b>716 579 €</b>	<b>716 537 €</b>	<b>720 632 €</b>	<b>830 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

COMPTE	Objet	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022 HT
<b>7588</b>	Produits divers gestion courante	85 955 €	6 232 €	100 000 €	25 000 €
	<b>SOUS TOTAL 75</b>	<b>85 955 €</b>	<b>6 232 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
<b>778</b>					33 350 €
<b>7711</b>	Pénalités reçues	150 542 €		- €	
	<b>SOUS TOTAL 77</b>	<b>150 542 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>33 350 €</b>

## **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES**

(Page 12 annexes de la maquette du budget primitif pages 17 à 24)

Il est constitué par **les frais financiers** à savoir essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette transférée. Ils s'élèvent à 391 k€ dont 154 k€ d'intérêts courus non échus (ICNE).

### **Dette par type de risque :**

L'encours de la dette du budget Assainissement est de 12 338 k€ à 85 % à taux fixe et 15 % à taux variable.

**Dette par établissement prêteur :** Le prêteur principal est la SFIL.

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Date d'échéance	2022		
					Annuités	Intérêts	Amortissements
Agence de l'Eau Seine Normandie	4 095 059 €	2	33%	06/03/2039	228 770 €	0 €	228 770 €
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	576 502 €	2	5%	03/04/2027	124 044 €	22 221 €	101 823 €
Dexia	387 500 €	5	3%	01/06/2031	57 928 €	7 928 €	50 000 €
Société de Financement Local	7 279 179 €	3	59%	01/03/2041	654 219 €	200 193 €	454 026 €
	<b>12 338 239 €</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>		<b>1 064 961 €</b>	<b>230 342 €</b>	<b>834 619 €</b>

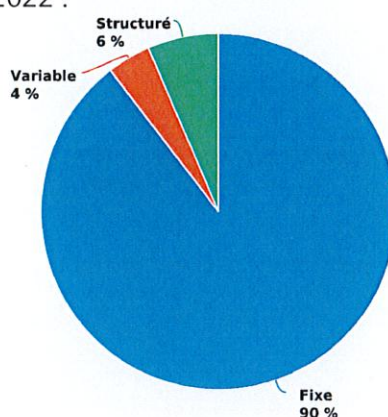
Le remboursement en capital et intérêts de la dette en 2022 est attendu à hauteur de 1 064 k€.

La dette est constituée de 10 emprunts sans risque financier qualifié « A1 » pour 11 534 k€ selon la charte dite Gissler au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (annexe A1-4 page XX de la maquette budgétaire du BP2022) et de 2 emprunts qualifiés « B1 » à barrière simple sans effet levier pour 804 k€.

La formule de calcul de ces emprunts est la même : Si Euribor 3m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%. Le taux appliqué est donc de 4,79 %. (On retrouve ces caractéristiques sur 4 autres emprunts sur le budget assainissement).

L'Euribor 3 mois n'a jamais atteint 6 % ces 21 dernières années.

Répartition des risques au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :



L'extinction totale de cette dette s'effectuera en 2041 soit dans 20 ans.

## **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES**

50 k€ inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge des dépenses imprévisibles. Le même montant est inscrit en recettes.

## **OPERATION D'ORDRE**

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

(Page 12 de la maquette budgétaire)

Il résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit 1 146 800 €. Il sert à financer les dépenses d'investissement et doit au minimum couvrir le capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice.

### Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre du chapitre 042 s'élèvent à 4 395 k€ en 2021, elles sont réparties de la manière suivante :

- 733 k€ de dotations aux amortissements des immobilisations. (Nature 6811),
- 500 k€ pour la constitution d'une provision pour risque (nature 6815) au titre de la procédure européenne engagé contre le SIRR.

Les procès-verbaux de transfert de patrimoine seront validés en 2022.

Un autofinancement important permet de minimiser le recours à l'emprunt.  
L'excédent annuel de fonctionnement et l'amortissement constituent celui-ci.

## 1.2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de cette section représentent les ressources récurrentes de la collectivité afin de financer le fonctionnement de celle-ci.

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>		<b>BP 2022</b>
Chapitre 70	Surtaxe assainissement	3 836 000 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50 000 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 886 000 €</b>
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dotations aux amortissements, +Value...)	409 800 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 295 800 €</b>

Page 13 de la maquette du budget primitif :

### **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE**

Ils se composent uniquement des recettes liées aux surtaxes d'assainissement votées à 2,49 €/m<sup>3</sup> pour 2022 (contre 2,44 € auparavant) (nature 70611).

Pour mémoire, cette part vient s'ajouter à la part communale des anciennes communes membres, telle que votée à l'identique en janvier 2020, selon le calcul suivant :

- Gazeran : 0,30 € + 2,49 € = 2,79 €
- Rambouillet : 0,7222 € + 2,49 € = 3,2122 €
- Vieille-Eglise-en-Yvelines : 1,14 € + 2,49 € = 3,63 €

Les mètres cubes consommés sur le territoire des trois communes ces trois dernières années sont les suivants :

<b>m<sup>3</sup></b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
RAMBOUILLET	1 281 792 €	1 502 127 €	1 501 903 €
VIEILLE EGLISE	49 146 €	42 185 €	39 774 €
GAZERAN	53 426 €	59 772 €	77 962 €
CEZ	2 500 €	5 000 €	5 000 €
<b>TOTAL en m<sup>3</sup></b>	<b>1 386 864 €</b>	<b>1 609 084 €</b>	<b>1 624 639 €</b>
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>2 909 353 €</b>	<b>3 585 946 €</b>	<b>3 699 825 €</b>

Le produit a donc été estimé 3 836 000 €.

### **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Le montant inscrit à ce chapitre permet de prendre en charge des dépenses imprévisibles comme l'annulation de mandats sur exercices antérieurs et les pénalités demandées aux prestataires défaillants dans le cadre des marchés publics.

Cette inscription permet, n'étant pas anticipable au budget primitif, par un phénomène d'équivalence, de compenser les sommes inscrites au chapitre 67 afin de faire face aux éventuelles régularisations, soit 50 k€.

**Les opérations d'ordre** sont regroupées au chapitre 042 (opérations d'ordre de transferts entre section)

Soit 409 800 € de recettes d'ordres, qui comprennent l'amortissement des subventions reçues ayant financées les biens amortissables figurant en dépenses (nature 777).

## 2.1- Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à 18 499 510 €.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>		<b>BP 2022</b>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	204 380 €
Chapitre 202001	Reconstruction de la STEP	12 843 700 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>13 048 080 €</b>
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	5 041 630 €
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>5 041 630 €</b>
Chapitre 040	Transfert entre section	409 800 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 499 510 €</b>

**CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (Page 14 et annexe III B3 page 16 de la maquette budgétaire 2022)

Une somme de 204 k€ a été constituée pour faire face aux éventuels besoins nécessaires au maintien de l'ancienne STEP.

### Détails Opérations des dépenses d'équipement

Afin d'exposer plus clairement à l'assemblée délibérante l'historique, l'évolution et l'influence d'opérations pluriannuelles (ou non), sur les budgets de RT dès qu'elle atteint le montant de 500 k€ en investissement, une opération est votée. En annexe de la maquette, l'évolution, le cumul des mouvements financiers sont ainsi détaillés. Cette opération se substitue à la gestion des chapitres habituels (chap. 20, 21,23).

La construction d'une STEP moderne et d'une usine de méthanisation en substitution de l'ancienne rentre dans ce cadre. Elle porte le numéro 202001. Le besoin pour 2022 est estimé à 12 843 700 €.

Au total, l'opération devrait coûter 31,68 M€ HT financés pour 12,91 M€ par des subventions, 8,5M€ par emprunts et 10,27 M€ par les fonds propres du syndicat et, si nécessaire, par un nouvel emprunt de 3 M€ en 2022, afin de financer les dépenses en attendant le versement du solde des subventions. Page suivante un détail de l'exécution financière de l'opération nous est fourni par le SIRR.

### CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

(Page 14 des documents budgétaires et annexes pages 17 à 24 du budget primitif 2022)

Elles enregistrent :

- D'une part, le remboursement du capital de la dette (natures 1641 et 1681) pour 834 630 €.
- D'autre part, l'avance de trésorerie à verser au SIRR si nécessaire estimée au minimum soit 4 200 000 €. Le remboursement est enregistré au même chapitre en recette d'investissement. En effet, cet établissement perd en 2022 son excédent de résultat et l'encaissement de la surtaxe.

Ce chapitre intègre aussi les dépôts et cautionnements (nature 165) reçus, inscrits en dépenses et en recettes soit 7 k€ inscrits.

## LES OPERATIONS D'ORDRE

### CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION

(Page 14 de la maquette)

Ce chapitre enregistre la contrepartie de l'amortissement des recettes de fonctionnement exposé page 7 du présent document.

#### Détail de l'exécution financière de l'opération

ANNEE		Taux	2019 et antérieur	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
<b>DEPENSES</b>									
			<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>		
STEP			2 429 076 €	8 118 065 €	5 669 779 €	11 538 500 €	959 646 €	28 715 066 €	
Etudes			761 260 €	208 925 €	213 499 €	434 250 €	16 000 €	1 633 934 €	
Toit végétalisé						60 000 €		60 000 €	
Etudes et frais inhérents à l'opération						374 000 €	29 269 €	403 269 €	
Canalisation gaz						453 092 €		453 092 €	
AMO			153 480 €	40 635 €	33 780 €	36 852 €	5 000 €	269 746 €	
Etudes Géotechniques G4			6 400 €	4 800 €	10 500 €	4 500 €		26 200 €	
Coordonnateur			7 620 €	4 280 €	9 082 €	9 000 €	2 500 €	32 482 €	
Contrôleur			13 220 €	19 190 €	23 231 €	24 000 €	5 000 €	84 641 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>3 371 055 €</b>	<b>8 395 895 €</b>	<b>5 959 871 €</b>	<b>12 934 194 €</b>	<b>1 017 415 €</b>	<b>31 678 430 €</b>	
<b>RECETTES</b>									
	<i>Financiers</i>		<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>			TOTAL	
STEP Travaux	AESN	40%	885 326 €	2 286 838 €	1 594 435 €	3 366 519 €	903 680 €	9 036 798 €	
STEP Etudes	AESN	50%	394 016 €	27 899 €	114 187 €	8 475 €		544 577 €	
	Dépt	20%	1 000 000 €				1 000 000 €	2 000 000 €	
toit végétalisé	AESN	70%	20 160 €				5 040 €	25 200 €	
Méthanisation	Région	30%			300 118 €	321 882 €	380 000 €	1 002 000 €	
Digesteur, etc (2 400 000 €)	AESN		Inclus dans les subventions STEP Etudes et Travaux						- €
Canalisation	Région					60 000 €		60 000 €	
	GRDF					106 908 €		106 908 €	
AMO dont avenants	AESN	50%	60 934 €	17 527 €	13 512 €			91 973 €	
DLE	AESN	50%	2 658 €					2 658 €	
Etude d'impact	AESN	50%	1 313 €					1 313 €	
Etudes Géotechniques G4	AESN	50%	3 200 €	2 400 €	5 250 €			10 850 €	
Coordonnateur SPS	AESN	50%	2 660 €	2 140 €	4 541 €			9 341 €	
Contrôleur technique	AESN	50%	3 793 €	9 595 €	11 615 €			25 003 €	
<b>TOTAL AIDES</b>			<b>2 374 060 €</b>	<b>2 346 399 €</b>	<b>2 043 658 €</b>	<b>3 863 784 €</b>	<b>2 288 720 €</b>	<b>12 916 621 €</b>	
Financement SIRR			996 996 €	6 049 496 €	3 916 213 €	9 070 410 €	- 1 271 305 €	18 761 810 €	

## 2.2 – Les recettes d’investissement

Les recettes d’investissement évoluent en fonction des projets et des subventions accordées par les organismes concernés :

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>		<b>BP 2022</b>
Chapitre 13	Subventions d'équipement <i>Opération 202001</i>	2 848 181 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	13 200 000 €
nature 165	Dépôts et cautionnement	7 000 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours <i>Opération 202001</i>	112 529 €
<b>TOTAL RECETTE REELLES</b>		<b>16 167 710 €</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 096 800 €
Chapitre 040	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value...)	1 235 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 499 510 €</b>

### **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

(Page 15 du compte administratif et page 17 du budget primitif 2021)

Les financements concernent l’opération identifiée précédemment.

Soit le solde de subvention à percevoir pour :

- L’AESN de 2 548 181 €
- La Région Ile de France de 300 000 €

### **CHAPITRE 16 : EMPRUNTS**

Un emprunt de 9 000 000 € est inscrit dans l’attente du transfert du résultat 2021 du SIRR dès que celui-ci sera connu. Comme indiqué précédemment (page 3) son intégration se fera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 par un budget supplémentaire ou une décision modificative. Le montant inscrit sera réduit d’autant. Le besoin de financement ne se ressentira qu’en 2023. Ce financement est lié à l’opération 202001.

Une somme de 4 200 000 € est inscrite en dépense et en recettes correspondant à l’avance de trésorerie nécessaire à l’exécution de la délégation de compétence par le SIRR. En effet, cet établissement perd en 2022 son excédent de résultat et l’encaissement de la surtaxe.

### **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS**

Le code de la commande publique prévoit une avance sur travaux pour favoriser les petites et moyennes entreprises. C’est la raison pour laquelle, il est indispensable de prévoir le jeu d’écritures nécessaires, soit 112 529 € sur l’opération 202001.

### **Nature 165 : Dépôts et cautionnement reçus**

La maquette présente, à part, cette imputation dont on retrouve la contrepartie au chapitre 16 en dépenses.

## ***Les opérations d'ordre***

Sont regroupées au chapitre 021 (virement à la section d'investissement) et aux chapitres 040 et 041 (opérations d'ordre de transferts entre section et à l'intérieur de la section).

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (page 26 du document budgétaire)

Le **virement de la section de fonctionnement** ne se réalise pas. Il traduit les ressources dégagées pour financer l'investissement soit 1 146 800 € pour 2022 (*voir page 7 de la présente note pour son origine*).

CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transferts entre section

Ce chapitre concerne les amortissements des biens (nature 28), traduisant la déperdition des valeurs comptables des immobilisations inscrites au patrimoine de ce budget. Il s'agit de la contrepartie de la dotation, présentée précédemment, et constatée en fonctionnement au chapitre 042 (*page 7 de la présente note*). En dehors, des amortissements, nous y trouvons la contrepartie des provisions pour litige à constituer.

Ils contribuent à l'autofinancement de la section d'investissement.



## Rapport d'analyse

Identification du flux : 2022-078026-770-00-01--2021/11/29-15:57:06  
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES- TRAITMT EAUX USEES GAZERAN+RAMB+VIELLE- 2022- Budget Principal

**Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)**

### Pavé d'information(s) :

**Information :** Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Numéro SIRET  
20007334409999**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES**

POSTE COMPTABLE DE : poste comptable?

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Budget primitif**

**BUDGET : TRAITMT EAUX USÉES GAZERAN+RAMB+VIELLE (2)**

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisés pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	25
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :  
- au niveau (1) de l'article pour la section de fonctionnement ;  
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.  
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 295 800,00	4 295 800,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>4 295 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 499 510,00	18 499 510,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>22 795 310,00</b>	<b>22 795 310,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 525 000,00	1 525 000,00	1 525 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 525 000,00</b>	<b>1 525 000,00</b>	<b>1 525 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 966 000,00</b>	<b>1 966 000,00</b>	<b>1 966 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	1 096 800,00	1 096 800,00	1 096 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	1 233 000,00	1 233 000,00	1 233 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 329 800,00</b>	<b>2 329 800,00</b>	<b>2 329 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 295 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 295 800,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	3 836 000,00	3 836 000,00	3 836 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 836 000,00</b>	<b>3 836 000,00</b>	<b>3 836 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 886 000,00</b>	<b>3 886 000,00</b>	<b>3 886 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	409 800,00	409 800,00	409 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>409 800,00</b>	<b>409 800,00</b>	<b>409 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 295 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 295 800,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>1 920 000,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	204 380,00	204 380,00	204 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	12 843 700,00	12 843 700,00	12 843 700,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 048 080,00</b>	<b>13 048 080,00</b>	<b>13 048 080,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 041 630,00	5 041 630,00	5 041 630,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 041 630,00</b>	<b>5 041 630,00</b>	<b>5 041 630,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 089 710,00</b>	<b>18 089 710,00</b>	<b>18 089 710,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		409 800,00	409 800,00	409 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>409 800,00</b>	<b>409 800,00</b>	<b>409 800,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 499 510,00</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 848 181,00	2 848 181,00	2 848 181,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	13 200 000,00	13 200 000,00	13 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	112 529,00	112 529,00	112 529,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 160 710,00</b>	<b>16 160 710,00</b>	<b>16 160 710,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 167 710,00</b>	<b>16 167 710,00</b>	<b>16 167 710,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		1 096 800,00	1 096 800,00	1 096 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 235 000,00	1 235 000,00	1 235 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>2 331 800,00</b>	<b>2 331 800,00</b>	<b>2 331 800,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 499 510,00</b>
---	----------------------

Pour information :



Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL                  DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE                  FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>1 922 000,00</b>
---	---------------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 525 000,00		1 525 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	391 000,00	0,00	391 000,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 233 000,00	1 233 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 096 800,00	1 096 800,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>1 966 000,00</b>	<b>2 329 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 295 800,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	409 800,00	409 800,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 041 630,00	0,00	5 041 630,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>12 843 700,00</b>		<b>12 843 700,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	204 380,00	0,00	204 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>18 089 710,00</b>	<b>409 800,00</b>	<b>18 499 510,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 499 510,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 836 000,00		3 836 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	409 800,00	459 800,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>3 886 000,00</b>	<b>409 800,00</b>	<b>4 295 800,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 295 800,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 848 181,00	0,00	2 848 181,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		500 000,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 207 000,00	0,00	13 207 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	112 529,00	0,00	112 529,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		735 000,00	735 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 096 800,00	1 096 800,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>16 167 710,00</b>	<b>2 331 800,00</b>	<b>18 499 510,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 499 510,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	1 525 000,00	1 525 000,00
6226	Honoraires	0,00	26 002,00	26 002,00
6287	Remboursements de frais	0,00	1 498 998,00	1 498 998,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		0,00	1 525 000,00	1 525 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	391 000,00	391 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	237 440,00	237 440,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	153 560,00	153 560,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	50 000,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		0,00	1 966 000,00	1 966 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 096 800,00	1 096 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	1 233 000,00	1 233 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	733 000,00	733 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	500 000,00	500 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	2 329 800,00	2 329 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		0,00	2 329 800,00	2 329 800,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		0,00	4 295 800,00	4 295 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 295 800,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	153 560,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	3 836 000,00	3 836 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	3 836 000,00	3 836 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		0,00	3 836 000,00	3 836 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	50 000,00	50 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		0,00	3 886 000,00	3 886 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	409 800,00	409 800,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	409 800,00	409 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	409 800,00	409 800,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		0,00	4 295 800,00	4 295 800,00

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>4 295 800,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	204 380,00	204 380,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	200 000,00	200 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 380,00	4 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
202001	Opération d'équipement n° 202001 (5)	0,00	12 843 700,00	12 843 700,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	13 048 080,00	13 048 080,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 041 630,00	5 041 630,00
1641	Emprunts en euros	0,00	605 860,00	605 860,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	7 000,00	7 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	228 770,00	228 770,00
1687	Autres dettes	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	5 041 630,00	5 041 630,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>18 089 710,00</b>	<b>18 089 710,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	409 800,00	409 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	409 800,00	409 800,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	213 700,00	213 700,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	114 700,00	114 700,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	74 700,00	74 700,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	0,00	6 700,00	6 700,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>409 800,00</b>	<b>409 800,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 499 510,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>2 848 181,00</b>	<b>2 848 181,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	2 548 181,00	2 548 181,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	300 000,00	300 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>13 200 000,00</b>	<b>13 200 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00
1687	Autres dettes	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>112 529,00</b>	<b>112 529,00</b>
2313	Constructions	0,00	112 529,00	112 529,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>16 160 710,00</b>	<b>16 160 710,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>16 167 710,00</b>	<b>16 167 710,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 800,00</b>	<b>1 096 800,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 235 000,00</b>	<b>1 235 000,00</b>
15112	Provisions litiges et contentieux	0,00	500 000,00	500 000,00
28031	Frais d'études	0,00	81 600,00	81 600,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	16 000,00	16 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	410 859,00	410 859,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	2 300,00	2 300,00
281532	Réseaux d'assainissement	0,00	57 008,00	57 008,00
28154	Matériel industriel	0,00	2 742,00	2 742,00
281562	Service d'assainissement	0,00	5 211,00	5 211,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	145 280,00	145 280,00
28188	Autres	0,00	14 000,00	14 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>2 331 800,00</b>	<b>2 331 800,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>2 331 800,00</b>	<b>2 331 800,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		<b>0,00</b>	<b>18 499 510,00</b>	<b>18 499 510,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 499 510,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202001 (1)**  
**LIBELLE : STEP GAZERAN RAMBOUILLET VIEILLE EGLISE (EX SIRR)**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	12 843 700,00	b 12 843 700,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	74 400,00	74 400,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	74 400,00	74 400,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	12 769 300,00	12 769 300,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	12 769 300,00	12 769 300,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-12 843 700,00</b>
---	-----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					<b>12 638 023,16</b>									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					<b>12 638 023,16</b>									
SIRR 26	Dexia	13/07/2005	01/06/2006	01/06/2007	1 000 000,00	C	SI Euribor 12m Positif ≤ 6,00% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Positif + 0,04%	3,630	3,660	EUR	A	P	N	B-1
SIRR 29	Société de Financement Local		01/01/2020	01/04/2020	830 020,12	F	Taux fixe à 0,53%	0,530	0,530	EUR	T	P	O	A-1
SIRR 30	Dexia		01/04/2017	01/07/2017	1 000 000,00	V	LEP Positif + 1,15%	2,400	2,400	EUR	T	C	O	A-1
SIRR 31	Dexia		01/07/2017	01/10/2017	500 000,00	V	Euribor 3m + 0,54%	0,209	0,212	EUR	T	P	O	A-1
SIRR 32	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		15/08/2011	15/11/2011	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,12%	4,120	4,120	EUR	T	P	O	A-1
SIRR 38	Dexia		01/01/2017	01/04/2017	436 665,68	C	SI Euribor 3m Positif ≤ 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Positif + 0,15%	4,790	4,857	EUR	T	P	O	B-1
SIRR 40	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		03/04/2016	03/04/2017	512 000,00	F	Taux fixe à 3,92%	3,920	3,920	EUR	A	P	O	A-1
SIRR 45	Dexia		01/08/2016	01/08/2017	10 225,25	F	Taux fixe à 5,80%	5,800	5,800	EUR	A	P	O	A-1
SIRR 46	Société de Financement Local		01/03/2017	01/03/2018	3 349 112,11	F	Taux fixe à 3,25%	3,250	3,295	EUR	A	P	O	A-1
SIRR 47	Société de Financement Local		01/03/2017	01/03/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 2,35%	2,350	2,383	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					4 575 399,00									
1681 Autres emprunts (total)					4 575 399,00									
SIRR 33	Agence de l'Eau Seine Normandie		15/09/2011	15/09/2012	57 000,00	F	Taux fixe à 0,00%		0,000	EUR	A	C	O	A-1
SIRR 48	Agence de l'Eau Seine Normandie	10/06/2018	06/03/2019	06/03/2020	4 518 399,00	F	Taux fixe à 0,00%		0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>17 213 422,16</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
						Emprunts et dettes au 01/01/N						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 243 180,22					605 849,06	230 341,72	0,00	153 554,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 243 180,22					605 849,06	230 341,72	0,00	153 554,82
SIRR 26	N	0,00	B-1	547 876,25	9,42	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,04%	3,630	43 558,84	20 164,13	0,00	10 831,48
SIRR 29	N	0,00	A-1	318 620,13	10,01	F	Taux fixe à 0,53%	0,530	24 184,52	1 641,14	0,00	385,79
SIRR 30	N	0,00	A-1	387 500,00	7,50	V	LEP Postfixé + 1,15%	2,150	50 000,00	7 928,12	0,00	1 793,91
SIRR 31	N	0,00	A-1	122 117,15	3,00	V	Euribor 3m + 0,54%	0,000	36 734,69	17,53	0,00	27,73
SIRR 32	N	0,00	A-1	385 213,41	4,62	F	Taux fixe à 4,12%	4,120	74 984,99	14 722,17	0,00	1 597,69
SIRR 38	N	0,00	B-1	256 055,04	5,00	C	Si Euribor 3m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%	4,790	43 765,28	11 645,83	0,00	2 570,42
SIRR 40	N	0,00	A-1	191 288,30	5,25	F	Taux fixe à 3,92%	3,920	26 837,84	7 498,50	0,00	4 781,12
SIRR 45	N	0,00	A-1	6 108,50	6,59	F	Taux fixe à 5,80%	5,800	732,22	354,29	0,00	129,06
SIRR 46	N	0,00	A-1	2 491 503,67	9,17	F	Taux fixe à 3,25%	3,250	198 085,93	82 098,51	0,00	63 148,62
SIRR 47	N	0,00	A-1	3 536 897,77	19,18	F	Taux fixe à 2,35%	2,350	106 964,95	84 271,50	0,00	68 289,01

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? OIN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>4 095 059,10</b>					<b>228 769,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		4 095 059,10					228 769,95	0,00	0,00	0,00
SIRR 33	N	0,00	A-1	28 500,00	9,71	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SIRR 48	N	0,00	A-1	4 066 559,10	17,19	Taux fixe à 0,00%	0,000	225 919,95	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>12 338 239,32</b>				<b>834 619,01</b>	<b>230 341,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>153 554,82</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon la capital restant dû
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Barrière simple (B)</b>														
SIRR 26	Dexia	1 000 000,00	547 876,25	1	25,00		Si Euribor 12m Postifixe <= 6,00% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postifixe + 0,04%	Si Euribor 12m Postifixe <= 6,00% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postifixe + 0,04%	0,00	Si Euribor 12m Postifixe <= 6,00% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postifixe + 0,04%	3,630	20 164,13	0,00	4,44
SIRR 38	Dexia	436 665,68	256 055,04	1	10,00		Si Euribor 3m Postifixe <= 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postifixe + 0,15%	Si Euribor 3m Postifixe <= 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postifixe + 0,15%	0,00	Si Euribor 3m Postifixe <= 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postifixe + 0,15%	4,790	11 645,83	0,00	2,08
<b>TOTAL (B)</b>		1 436 665,68	803 931,29						0,00			31 809,96	0,00	6,52
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvertures éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 436 665,68</b>	<b>803 931,29</b>						<b>0,00</b>			<b>31 809,96</b>	<b>0,00</b>	<b>6,52</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A1.4</b>

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecartis d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écartis d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecartis d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,48	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 534 308,03	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	6,52	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	803 931,29	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/12/2021

Présenté par (1) le président,

A Rambouillet le 17/12/2021

(1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Rambouillet, le 17/12/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AGUILLON Claire	
ALIX Martial	
BATTEUX Jean-Claude	
BAX DE KEATING Geoffroy	
BONTE Daniel	
BRIOLANT Stéphanie	
CABRIT Anne	
CAILLOL Valérie	
CARESMEL Marie	
CARIS Xavier	
CAZANEUVE Claude	
CHANCLUD Maurice	
CHERET Claire	
CHRISTIENNE Janine	
CINTRAT Alain	
CONVERT Thierry	
COPETTI Isabelle	
DEMICHELIS Janny	
DEMONT Clarisse	
DESCHAMPS Paulette	
DESMET France	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES****IV**  
**D**

DORISON Guy	
DRAPPIER Jacky	
DUCHAMP Jean-Louis	
DUPRESSOIR Hervé	
EPSTEIN Alain	
FLORES Jean-Louis	
FOCKEDEV William	
FORMENTY Jacques	
GAILLOT Anne-Françoise	
GHIBAUDO Jean-Pierre	
GOURLAN Thomas	
GROSSE Marie-France	
GUIGNARD Sylvain	
HUSSON Jean-Claude	
JAFFRE Valéry	
JEGAT Joëlle	
JUTIER David	
LAHITTE Chantal	
LAMBERT Sylvain	
LECOURT Guy	
MALARDEAU Jean-Pierre	
MARCHAL Evelyne	
MARGOT JACQ Isabelle	
MATILLON Véronique	
MAY OTT Ysabelle	
MOUFFLET Catherine	
NEHLIL Ismaël	
PAQUET Frédéric	
PASQUES Jean-Marie	

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>D</b>
PETITPREZ Benoît		
POMMET Raymond		
QUERARD Serge		
QUINTON Gilles		
REY Augustin		
ROLLAND Virginie		
ROSTAN Corinne		
ROUHAUD Jean Christophe		
SALIGNAT Emmanuel		
SCHMIDT Gilles		
SIRET Jean-François		
STEPHANE Nathalie		
TROGER Jacques		
TRONEL Didier		
WEISDORF Henri		
YOUSSEF Leïla		
ZANNIER Jean-Pierre		

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2021, et de la publication le 20/12/2021  
A Rambouillet, le 20/12/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.